

Madame
Pascale Probst
État-Major Affaires juridiques
Office fédéral des migrations
3003 Berne-Wabern

Adresse électronique :
pascale.probst@bfm.admin.ch

Berne, le 7 octobre 2013

Projet de modification de la loi sur l'asile / Restructuration du domaine de l'asile

Madame,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous prononcer sur le projet de modification de loi sur l'asile (Restructuration du domaine de l'asile). Le Conseil fédéral entend accélérer les procédures d'asile tout en garantissant qu'elles se déroulent de manière équitable. 60% des procédures devront ainsi aboutir à une décision exécutoire dans un délai maximal de 140 jours. Seront notamment concernées les demandes pour lesquelles les faits sont clairs et ne nécessitent pas d'autres investigations ainsi que celles qui relèvent de la compétence d'un autre État Dublin. Ces procédures seront de plus menées dans des centres fédéraux. À titre de « mesure d'accompagnement » à l'accélération des procédures, les requérants auront droit à un conseil et à une représentation juridiques gratuits.

L'USS n'est pas fondamentalement opposée à une accélération des procédures, surtout si celles-ci s'accompagnent d'une protection juridique plus juste et équitable. Néanmoins, elle considère que les mesures actuellement présentées par le Conseil fédéral ne répondent pas à ces exigences. En effet, sous plusieurs aspects, la protection juridique proposée est « boîteuse ». Raccourcir, par exemple, le délai de recours de 30 jours – comme dans le droit actuel – à 9 jours peut dans de nombreux cas être dommageable. En effet, le risque est bien de voir de nombreux recours, *a priori* justifiés, passer à la trappe par simple manque de temps. En outre, l'externalisation du service de protection juridique à des tiers ainsi que le financement des services à travers des forfaits sont, pour l'USS, également très discutables. La qualité du service offert par un prestataire privé peut être conditionnée par des considérations d'ordre financier. Il n'est en effet pas forcément intéressant pour un prestataire privé de s'engager dans une procédure compliquée alors qu'il est rémunéré par un forfait. De plus, le souhait du Conseil fédéral d'avoir, d'une part, un taux de recours aussi bas que possible et, d'autre part, que les représentants juridiques mandatés renoncent à leur mandat s'ils estiment que la demande d'asile est peu prometteuse laisse planer un doute sérieux sur la réelle volonté du Conseil fédéral de promouvoir une procédure d'asile juste et équitable.

De manière générale, il est central pour l'USS que chaque homme ou femme engagée dans une procédure d'asile puisse bénéficier d'un conseil et d'une protection juridiques dignes de ce nom.

L'USS demande donc que, sur les points précédemment mentionnés, le Conseil fédéral révise son projet et s'assure que les procédures d'asile soient conduites de manière juste et équitable.

Enfin, les mesures proposées par le Conseil fédéral resteront lettre morte si, à la suite d'une procédure d'asile négative, aucune perspective de mise en œuvre concrète du renvoi ne s'ouvre. En effet, seule la conclusion d'accords de réadmission – négociés avec les pays de destination – peut permettre de remédier à une telle situation. En bref, l'accélération des procédures, des mesures toujours plus restrictives et une traque aux abus dans le domaine de l'asile ne résoudront pas à elles seules les problèmes mais surtout les questions de plus en plus complexes que soulèvent aujourd'hui le projet de modification de la loi sur l'asile, et plus généralement, le phénomène migratoire dans son ensemble. La stratégie actuelle du Conseil fédéral qui nous présente par volets, c'est-à-dire par petits « morceaux », sa future politique d'asile n'aide d'ailleurs pas à développer une vision d'ensemble. Or, pour l'USS, il est urgent d'entamer une réflexion globale et transversale sur ces questions.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en considération nos remarques ci-dessus, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

UNION SYNDICALE SUISSE



Paul Rechsteiner
Président



José Corpataux
Secrétaire central